



Extrait du registre des délibérations du bureau du comité syndical du PETR Séance du 22 septembre 2022

L'An deux mille vingt deux, le jeudi 22 septembre à 18 heures, les membres du bureau du comité syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Membres du bureau présents (12/15) Jérémie CRABBE, Eric GERARD, Eric GIRONDEAU, Eric GOURLOO, Harold HUWART, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, Marie-Christine LOYER, Xavier NICOLAS, Victor PROVOT, René ROUSSELLE, Catherine STROH.

Invités : Michel KRECKE président du conseil de développement, Mylène RENARD (conseil régional)

Membres et invités excusés : Claude EPINETTE, Christophe LEFEBURE.

N° 15 09 2022

Approbation de la candidature du Pôle Territorial du Perche au programme LEADER 2023-2027.

Madame la Présidente explique que le Pôle Territorial du Perche a manifesté son intérêt d'être candidat au nouvel appel à projet LEADER 2023-2027 géré par la Région Centre Val de Loire. La candidature au prochain programme étant à soumettre à la Région avant le 30 septembre 2022, elle est soumise à validation des membres du bureau.

La stratégie locale, élaborée avec les acteurs locaux et menée en concertation auprès d'une centaine de jeunes du territoire, dont le temps fort a culminé au mois de juin 2022, est multisectorielle pour répondre aux besoins du territoire avec la volonté de bénéficier d'une réelle valeur ajoutée de LEADER clairement identifiée : Bien vivre dans un territoire éco-responsable. En effet, l'ambition des élus et des acteurs du Perche est forte afin de développer et de valoriser leur territoire de façon durable en misant, comme les investissements emblématiques réalisés récemment le démontrent, sur la réhabilitation urbaine et l'amélioration de l'habitat pour limiter l'artificialisation des sols, la relance de nos entreprises et de nos services (industries, commerces et activités touristiques...) tout en veillant à préserver parallèlement, au sein d'un territoire reconnu Parc Naturel Régional, la biodiversité, notre ressource en eau et le bien-être de nos concitoyens.

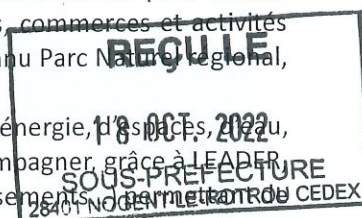
Conscients des changements de pratiques nécessaires en matière de consommations d'énergie, d'espaces, de produits agricoles et plus globalement dans la vie quotidienne, ils souhaitent accompagner, grâce à LEADER, des projets exemplaires (outils de communication, méthodologiques et/ou les investissements) pour permettre de consolider et d'accélérer la résilience du territoire et sa transition écologique.

Aussi, au côté des autres contractualisations (CRTE, CRST élaboré parallèlement), la valeur ajoutée de LEADER a vocation à soutenir les projets d'éco-responsabilité :

- Pour faire du Perche un territoire « pilote » en matière de services de proximité et inclusifs
- Pour que le Perche devienne un laboratoire d'initiatives économiques
- Pour faire du Perche un modèle de territoire résilient

Afin de porter ces changements et accompagner les projets les plus démonstratifs de ces innovations, le GAL Perche d'Eure-et-Loir pourra s'appuyer sur :

- Un comité de programmation paritaire renouvelé pour ce programme (rassemblant l'ensemble des forces vives du Perche et de la transition écologique) ainsi qu'une animation dédiée (1,5 etp + équipe projet du PETR)
- Des projets pilotes, dont beaucoup sont d'ores et déjà identifiés ou en réflexion, véritables démonstrateurs de la transition écologique





Extrait du registre des délibérations du bureau du comité syndical du PETR
Séance du 22 septembre 2022

- Un « pool » d'ingénierie et de concertation sur la transition écologique entre le PETR/GAL et le Parc Naturel régional du Perche afin de sensibiliser aux comportements éco-responsables et accompagner les projets
- Un réseau de référents « éco-responsabilité » au niveau intercommunal et communal, au moins sur la base des communes labellisées « Cœur de ville » et « Petites Villes de demain »
- L'implication des jeunes ayant participé à l'élaboration de la candidature et appelés à participer au suivi du programme LEADER

Madame la Présidente indique que cette stratégie de territoire résilient a été conçue en articulation avec la stratégie du SRADDET et du PRI de la Région Centre-Val de Loire.

Enfin, le Perche d'Eure-et-Loir partageant une communauté de destin historique avec des territoires limitrophes, bon nombre de projets de coopération ont été étudiés en cohérence avec les politiques des territoires voisins du Perche Ornaï (Normandie) et du Perche Sarthois (Pays de Loire).

Madame la Présidente souligne que le comité de programmation LEADER a approuvé cette candidature lors de sa séance du 20 septembre.



La maquette financière proposée lors de la candidature est la suivante :

Axes	FEADER	%	Dépenses publiques totales
FA 1: Bien vivre dans le Perche grâce à de nouvelles formes de service de proximité	250 000 €	80 %	312 500 €
FA 2 : Bien grandir, bien vieillir dans le Perche en développant des projets inclusifs adaptés aux jeunes et aux seniors	150 000 €	80 %	187 500 €
FA 3 : Valoriser économiquement nos patrimoines naturels et culturels	200 000 €	80 %	250 000 €
FA 4 : Soutenir la territorialisation de l'économie, en lien avec les ressources locales, et la territorialisation de la formation	300 000 €	80 %	375 000 €
FA 5 : Faciliter la transition écologique par le changement des pratiques	400 000 €	80 %	500 000 €
FA 6 : Coopération infrarégionale	40 000 €	80 %	50 000 €
FA 7 : Coopération interrégionale/nationale/transnationale	Enveloppe régionale attribuée ultérieurement		
FA 8 : Animation/Gestion	260 000 €	80 %	325 000 €
Total sollicitation	1 600 000 €	80 %	2 000 000 €

Le comité syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la candidature de Pôle Territorial du Perche pour le prochain programme LEADER
- **Approuve** la maquette financière proposée à l'autorité de gestion
- **Entérine** la nouvelle stratégie du GAL pour la période 2023-2027
- **Confirme** la volonté d'améliorer la communication autour du programme pour le rendre plus accessible



Extrait du registre des délibérations du bureau du comité syndical du PETR
Séance du 22 septembre 2022

- Valide le pilotage prévu du programme (coprésidence PETR et conseil de développement)
- Approuve le nombre d'ETP dédié à la gestion et l'animation du prochain programme dans le cas où la candidature serait retenue par l'autorité de gestion
- Mandate Madame la Présidente pour effectuer les démarches relatives à l'application de cette décision.

Bureau du Comité Syndical du 22 septembre 2022
La Présidente,

Pôle Territorial du Perche PETR
1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 09 29
Siret 200 059 772 00018
Marie-Christine LOYER

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

18 octobre 2022

